

municipalité du village St. Jean-Baptiste. M. Jos. Paris a été réélu conseiller, et M. John Lee est l'autre conseiller élu.

A une assemblée tenue au village de Verchères, le 28 décembre dernier, dans le but de procéder à l'élection des officiers de la société d'Agriculture No. 1, du comté de Verchères, J. N. A. Archambault, écrivain, notaire de Varennes a été, en son absence, élu par acclamation, président de la dite société.

Voici le montant des dommages essayés par l'incendie qui a eu lieu à Hochelaga, dimanche 10 courant. Wm. Wilkinson, hôtelier, \$1,000; Robert Ellis, mécanicien de la manufacture de coton, \$200; Wm. Flynn, charpentier, \$159; Charles White, employé à la Compagnie des Chars, \$200; D. Leduc, boucher, \$200; autres locataires, \$300. Total, \$2,050, pas d'assurance. Les bâties étaient évaluées à \$5,000, et on dit aussi qu'elles n'étaient pas assurées.

Les nominations suivantes de Maîtres de Poste pour la division postale de Montréal viennent d'être faites: G. Rochon, à Sandreville, comté de Beauharnois, à la place de M. Biron, qui a résigné; P. Moreau, à St. Luc, à la place de feu Samuel Hamilton; E. Millette, à Brompton Falls, à la place de J. R. McDonnell, résignataire, et T. Brossart, à Melocheville, comté de Beauharnois, à la place de G. Ellis, qui a aussi résigné.

Le bazar qui a eu lieu à Trois-Rivières pour venir en aide au collège s'est terminé lundi soir par le tirage d'une médaille au profit de l'homme le plus populaire des Trois-Rivières; après une lutte chaudement contestée entre MM. Gouin et Guillet, à laquelle prirent part un grand nombre de dames et demoiselles, M. Guillet l'a emporté par une majorité de 840 voix.

L'heureux mortel, dont les charmes ont captivé les suffrages du beau sexe, est âgé de 82 ans.

M. Hurteau a été élu par acclamation dans le comté de l'Assomption.

SEMAINE POLITIQUE

Au Canada, Ontario se trouve en plein enfantement électoral. Sera-ce un garçon ou une fille? Qui sortira de l'urne, conservateurs ou libéraux? Dans ces questions, les plus avisés sont parfois les plus déçus. Témoin la dernière élection de Montréal-Centre. M. Devlin devait, suivant dame rumeur, être battu, M. Ryan, victorieux par conséquent. Eh bien! Le contraire est arrivé. L'événement ne changera rien à la rotondité de la terre, mais c'est ainsi. A ce propos, un épisode qui fera juger de la manière dont certains électeurs comprennent l'importance du scrutin secret.

Le jour de l'élection Ryan et Devlin, un électeur, au maintien embarrassé, s'avance dans la salle au milieu d'une masse de curieux, présente sa carte à l'officier rapporteur du *poll*, et le prie de lui indiquer les formalités à remplir pour rendre son vote régulier; car, ajoute-t-il, je ne sais pas lire.

L'officier donne à haute voix les prescriptions de la loi, puis, le prenant à part, lui demande à voix basse, en face duquel des deux noms inscrits sur le bulletin, il désire faire sa croix? Ah! s'écrie aussitôt notre homme d'une voix de stentor, « J'ai pas besoin de me cacher, je vote pour M. Devlin! ». Vous voyez l'effet d'ici, n'est-ce pas?

A Québec, le comité d'enquête des Tanneries subit l'influence de la température, car les bancs de neige retiennent les témoins sur les routes.

La discussion de la nouvelle loi électorale a commencé. L'hon. M. Laframboise, et M. Picard, opposés à l'augmentation du cens électoral, ont au contraire combattu pour son extension.

M. Langelier s'oppose aussi au maintien du cens d'éligibilité (qualification), qu'il considère comme purement illusoire, et mettant une entrave à la carrière politique d'une foule de jeunes gens intelligents, peu favorisés de la fortune.

M. Chapleau s'est prononcé contre le vote au scrutin secret et pour le maintien de la nomination.

M. Valin adopte comme excellent le scrutin secret, et préférerait l'établissement du suffrage universel à l'adjonction pure et simple des capacités.

M. Gérin, repousse le scrutin secret comme une mesure prématurée pour la population, et demande l'abolition du cens d'éligibilité.

M. Laroque veut l'abolition de la nomination et le vote au scrutin secret.

Les Hons. MM. Irvine et Ouimet veulent le maintien du vote public et de la nomination.

M. Beaubien parle en faveur du scrutin secret tel que pratiqué en Angleterre.

M. Bellingham approuve l'abolition du cens d'éligibilité.

Les enquêtes se succèdent ici comme les aurores boréales dans notre ciel: une de finie, une autre commence.

Il point déjà à l'horizon une autre enquête sur l'emprunt provincial de £500,000, négocié à Londres par notre trésorier, M. Robertson, au moyen de MM. Morton, Rose et Cie.

Les actions auraient été émises à 95, tandis qu'il y avait dans la caisse provinciale un surplus assez considérable pour rendre cet emprunt inutile; car il ne s'a gissait en somme que de payer un subside de £203,200, tel que statué dans l'acte concernant les chemins de fer.

Ce sont là les accusations qu'a provoquées une motion présentée par M. Bellingham. Il nous reste à consigner les réponses de l'hon. Trésorier.

Aux Etats-Unis l'imbroglio de la Louisiane se corse de plus en plus; des membres du cabinet, M. Fisk, entre autres, menacent de se retirer. Le président a envoyé un message au Congrès qui, ces jours-ci, va s'occuper sérieusement de trouver un moyen légal de mettre un terme à ces usurpations successives.

En Espagne, le roi Alphonse a fait sa rentrée dans Madrid au milieu des hurrahs, traversant des rues pavées, passant sous des arcs de triomphe, pendant que les troupes de Don Carlos marchaient sur Valence, que Sa Majesté régnante venait de quitter.

A Francfort, le gouvernement allemand a interdit les réunions socialistes ainsi que celles des Trade-Unions.

La Russie a déclaré qu'elle suivrait la conduite de l'Allemagne et de l'Autriche, relativement à la reconnaissance de la monarchie espagnole.

En France, toujours même situation. La marche des choses tend évidemment à la dissolution de l'Assemblée.

L'apologue ci-dessous, dû à la plume mordante d'un poète parisien, résume le passé, le présent et l'avenir du Corps Législatif:

L'Assemblée, ayant flâné
Tout l'été,

Se trouve fort dépourvue,
Depuis que la bise est venue.
Pas le plus petit fragment
De loi ni d'amendement.
Elle va crier famine

A la Commission voisine,
La priant de rapporter
Quelque loi pour subsister
Jusqu'à la Noël prochaine.

—Je vous paierai votre peine

—Par des interpellations.

—Hélas! les commissions
N'ont pas l'humeur travailleuse,
C'est là leur moindre défaut.

—Que faisiez-vous au temps chaud?

Dit l'autre à son emprunteuse.

—J'allais, loin du soleil brûlant

Prendre le frais, ne vous déplaise.

—Vous preniez le frais, j'en suis aise,
—Allez vous chauffer maintenant.

A. A.

Les Pastilles du Dr. Nelaton, contre le Rhume, maladie de bronches, maux de Gorge et Consommation, produisent toujours l'effet désiré.—Lafond et cie. 25 cents la boîte.

TABLETTES LOCALES

La semaine dernière, une réunion a eu lieu à l'évêché de Montréal, afin d'aviser aux moyens d'établir dans le diocèse un nouvel ordre religieux, les Carmélites. Son Honneur le Juge Coursol, l'hon. F. X. Trudel, le Dr. Hingston, M. J. B. Rolland, M. R. Bellemare, etc., étaient au nombre des assistants, auxquels Mgr. Fabre exposa le projet.

C'est à une Canadienne, Mlle Frémont, de Québec, qui a été carmélite à Rheims, France, qu'est due l'idée de cette fondation, car, sans la mort, elle devait revenir au Canada pour fonder une communauté de cet ordre.

L'hon. M. Trudel et M. A. Desjardins, M. P., ont donné le terrain nécessaire à la construction du futur couvent, qui sera situé à Hochelaga.

Un comité général, sous la présidence honoraire de Mgr. Bourget et la présidence de M. Coursol, s'occupe d'organiser des sous-comités et des souscriptions en faveur de l'œuvre.

ECHOS DE PARTOUT

Le Président vient de promulguer la loi qui a pour objet d'aider les colons dont les récoltes ont été ravagées par les sauterelles. Ceux de ces colons qui sont établis sur des terres publiques, dont ils désirent obtenir la concession en se conformant à la loi de *Homestead* ou de préemption, et qui ont eu leurs récoltes détruites ou sérieusement endommagées par les sauterelles, sont autorisés à s'absenter de leurs terres jusqu'au 1er juillet 1876, sans perdre les droits qu'ils avaient acquis précédemment à la concession. C'est une dérogation à la législation sur la matière d'après laquelle les colons qui abandonnent leurs terres pendant plus de six mois en sont dépossédés.

Le *Times*, de New-York, parle ainsi de l'Union:

« Notre petite armée de 25,000 hommes et la garde nationale des Etats, environ 153,000 hommes, représentent le service militaire auquel nous sommes astreints. La conséquence du faible effectif de notre armée et de sa position en dehors de la masse du peuple a été d'abaisser la valeur des hommes enrôlés. C'est ce que l'inspecteur-général et le chirurgien en chef font ressortir dans leurs rapports.

« Le fait est qu'aux Etats-Unis, comme en Angleterre, l'enrôlement dans l'armée n'est qu'une dernière ressource contre la faim pour la plupart des recrues. Quelques-uns, un très-petit nombre, sont inspirés par l'ardeur militaire; d'autres ont perdu leur position ou leur réputation, et ils voient dans un bureau de recrutement un refuge, une protection contre une ruine absolue. Mais beaucoup d'autres sont des hommes qui n'ont pas plutôt signé leur enrôlement qu'ils méritent déjà une désertion. Après leur arrivée au corps, ils passent une grande partie de leur temps à la salle de police.

« Il est encourageant d'apprendre par le rapport du payeur-général que le quart des hommes ont déposé trois cent mille dollars dans la caisse d'épargnes de l'armée. Mais le rapport du chirurgien général nous dit, par contre, que depuis cinq ans, cent vingt-un homicides ont été commis dans l'armée. C'est une moyenne d'environ 25 par an. Un fait remarquable est que les troupes de couleur fournissent un nombre moins considérable d'homicides que les blancs, proportionnellement à leur effectif. On peut juger par-là des antécédents de beaucoup de recrues. »

L'estimation du nombre des habitants de notre petit monde a varié à plusieurs époques. Le recensement dans les pays civilisés n'a pas toujours été fait avec la même exactitude que de nos jours; enfin les peuplades encore étrangères à la civilisation, de jour en jour moins nombreuses, sont aussi de jour en jour visitées avec plus de soin et mieux étudiées par les voyageurs et les missionnaires.

Le nombre réel des habitants a lui-même varié, et cela suivant une progression croissante. Si les pays réfractaires à la civilisation se dépeuplent, la plupart des pays civilisés se peuplent rapidement; en somme, le nombre total des humains a augmenté.

D'après un article publié récemment par M. Ch. Brissay, dans le journal la *Nature*, le chiffre très-approximatif des habitants de la terre serait actuellement de 1,400,000,000 (un milliard quatre cents millions); l'Asie à elle

seule figure dans ce chiffre pour 800,000,000; l'Europe pour plus de 300,000,000; l'Afrique pour plus de 200,000,000; l'Océanie pour 5,000,000; l'Amérique pour 95,000,000.

D'après le travail que nous citons tout à l'heure, le nombre des villes contenant au moins un demi-million d'habitants n'atteint pas trente. Londres, la plus peuplée de toutes, compte plus de 4,000,000 d'habitants.

D'après Behm et Wagner, l'ensemble des populations urbaines de toutes les cités d'au moins 50,000 personnes ne forme qu'un total de 70,000,000 d'individus.

On voit que les points noirs que nous supposons tout à l'heure représenter les grosses agglomérations, doivent être bien clairsemés.

On se fait, d'ailleurs, une idée de la densification plus ou moins grande de la population, lorsqu'on songe que l'Europe nourrit en moyenne 305 habitants par mille hectares, l'Asie 145, l'Afrique 68, l'Amérique 20, l'Océanie 5.—La moyenne de la densité de la population, sur toute la terre, est de 102 par mille hectares.—Il est vrai qu'à Paris elle est de 237 par hectare, ce qui ferait 23,700 par mille hectares.

NOS GRAVURES

Résidence de S. H. le juge Coursol

La villa que représente notre gravure, est la résidence de Son Honneur le Juge Coursol. Ces carés de gazon, ce jet d'eau qui, durant la belle saison, semble le candélabre éclairant de sa gerbe irriguée, l'escalier d'honneur; ce coin du jardin dont on aperçoit les massifs ombreux, disent assez haut les agréments de cette résidence: c'est la fraîcheur et le calme de la campagne, apportés à la ville.

Beaucoup d'hôtes illustres ont parcouru ces jardins, dont M. Coursol, en sa qualité de maire de Montréal, fit souvent les honneurs.

La maison est éclairée maintenant à l'aide de l'appareil à gaz *Star*, dont notre dernière page renferme la gravure et la description.

Effet d'hiver—Interlaken (Suisse)

Cette magnifique gravure, reproduite au moyen de la lithographie, est le résultat de l'impression d'une épreuve photographique. On voit, par la largeur du cadre, par le lointain de la perspective, par l'exactitude des moindres détails, la diversité des teintes et la parfaite gradation des plans, ce que la photographie peut devenir entre les mains d'artistes et de manipulateurs habiles.

La scène représente un effet d'hiver en Suisse, dans le canton de Berne. Le groupe de maisons aux toits couverts de neige, du milieu desquelles s'élançait le clocher de l'église, représente le village d'Interlaken, ainsi nommé de la position qu'il occupe entre deux lacs. Dans le lointain, comme toile de fond, les cimes neigeuses des pics de l'Oberland bernois. A droite un bois de bouleaux et de trembles, aux branches dépouillées, qui semblent frissonner sous leur écorce argentée. Au premier plan, à gauche, longeant la rivière, la route avec son garde-fou rustique; puis, en avant d'un groupe d'arbres, un tilleul séculaire, au tronc colossal, aux branches géantes, dont les innombrables et fines ramures ressemblent aux mille fibres de ses racines renversées.

Beaucoup d'air, d'horizon et d'espace, et éclairant le tout, une lumière si savamment répandue qu'on la dirait fixée, non dans la chambre obscure d'un objectif, mais par le pinceau d'un peintre coloriste.

Cette localité, située à 36 milles de Berne, capitale du canton, le plus grand de la Suisse, est en été un séjour charmant, où des centaines d'étrangers viennent respirer dans les villas semées sur les bords de ses deux lacs, l'air rafraîchi que la brise des montagnes voisines apporte constamment dans la vallée.

A. A.